



*COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 9 JUIN 2023*

L'an deux mil vingt-trois, le 9 juin (9 juin 2023), à 20h30,

Le Conseil Municipal de la Commune de LARNAUD, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Larnaud sous la présidence de **David GUYOT**, Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 9 janvier 2023

Présent(e)s : ANTIER Pierre, BLONDEAU-BOZON Sophie, BORNOT-FAIVRE Carine, GUERRET Laurent, GUYOT David, MARTY Paule, NOBLET Jean-Yves, NOBLET Patrick, PERRON Gaël, ROUSSET Ghislain, VERNET Corinne

Absent excusé : GORSE Cyril, LAUBEPIN Ivan, NAUDIN Martine, TACCHINI Olivia

Secrétaire de séance : NOBLET Patrick

Nombre de conseillers : Afférent au Conseil Municipal : 15 - En exercice : 15 - Présents : 11 -
Votants : 11

Mme BORNOT-FAIVRE ayant du retard, l'élection des délégués se fera avec 10 membres présents

ELECTION DES DELEGUES POUR LES ELECTIONS SENATORIALES DU 24 SEPTEMBRE 2023

M. le Maire indique que la commune de Larnaud doit élire 3 délégués titulaires et 3 suppléants.

Elections des titulaires :

Se portent candidats : MM. ANTIER Pierre et GUYOT David et Mme VERNET Corinne

Sont élus à la majorité absolue à l'issue du 1^{er} tour :

MM. ANTIER Pierre (10 voix) , GUYOT David (9 voix) et Mme VERNET Corinne (10 voix)

Elections de suppléants :

Se portent candidats : Mme MARTY Paule et MM. NOBLET Patrick et Jean-Yves

Sont élus à la majorité absolue à l'issue du 1^{er} tout :

Mme MARTY Paule (10 voix) et MM. NOBLET Patrick (10 voix) et Jean-Yves (10 voix)

APPROBATION DU PRECEDENT COMPTE-RENDU : REUNION DU 31 MARS 2023

M. ANTIER demande une rectification sur la présentation des bois. Il faut bien préciser que l'ONF veut des parcelles plantées d'arbres du même âge, contrairement à la commission.



FINANCES – INFORMATION VIREMENT DE CREDIT

M. le Maire indique au conseil qu'il a opéré un virement de crédit afin de pouvoir rembourser un trop perçu de subvention au département de 3049 euros.

La somme avait été prévue au budget mais en fonctionnement (673) alors que la subvention avait été touchée en investissement. La somme a donc été prélevée sur l'article 21538 « autres réseaux » pour être versée sur l'article 1323 « Subv. Non transf. Département »

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 1323 : Subv. non transf. Départements		3 049.00 €
TOTAL D 13 : Subventions d'investissement		3 049.00 €
D 21538 : Autres réseaux	3 049.00 €	
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	3 049.00 €	

DELIBERATION AUTORISANT LE MAIRE A SIGNER UN CONTRAT DE MAITRISE D'ŒUVRE CONCERNANT LA MICRO CRECHE

Monsieur le Maire explique au conseil

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal :

- ✓ **AUTORISE** M. le Maire à signer les marchés publics suivants :
Marché de maîtrise d'œuvre pour la rénovation d'un bâtiment en vue de la création d'une micro crèche et de 3 appartements F3 à Larnaud.
- ✓ **DIT** que M. le Maire devra se conformer à l'avis rendu par la Commission d'Analyse des Marchés et Marchés Publics à Procédure Adaptée (CAM - MAPA) qui devra se réunir avant le 21 juillet 2023.
- ✓ **DIT** que les crédits nécessaires sont prévus au budget communal à l'article 2031 « Frais d'étude »

Pour : Unanimité

URBANISME – POINT SUR LES DOSSIERS EN COURS

Déclaration préalable	Panneaux Photovoltaïques	Accepté	Initial Energy – Guichard Alfred
Déclaration préalable	Panneaux Photovoltaïques	Accepté	Initial Energy – GAEC des lauriers
Déclaration préalable	Panneaux Photovoltaïques	Accepté	Master Energy – Monteiro Da Silva Ricardo
Déclaration préalable	Portail – clôture	Accepté	ROSENTHAL Stéphane
Déclaration préalable	Ravalement de façade	Accepté	HUMBERT Franck
Déclaration préalable	Vélux	Accepté	GRAPPIN Philippe
Déclaration préalable	Clôture	Accepté	PEPIOT Julien

Mairie de Larnaud – 1 place Eugène Forêt – 39140 Larnaud

Tél : 03.84.44.43.00 – mairie@larnaud.fr – www.larnaud.fr

Retrouvez toute l'actualité de votre commune sur l'application « Panneau Pocket »



Mairie de Larnaud



Déclaration préalable	Appentis	Accepté	MASUE Nicolas
Déclaration préalable	Portail – Clôture	Accepté	DUMONT Richard
Déclaration préalable	Panneaux Photovoltaïques	Accepté	CHM SOLAR - THIBERT Philippe
Permis de construire	Terrasse Couverte	Accepté	MERCIER Thierry
Permis de construire	Garage	En cours	Non communicable
Permis de construire	Rénovation Ferme	Accepté	CHATEAU Olivier
Permis de construire	Rénovation Maison	En cours	Non Communicable
Certificat Urbanisme	Opérationnel	Accepté	BUATOIS Bernadette
Certificat Urbanisme	Opérationnel	Accepté	Non Communicable

AFFAIRES GENERALES – PARTICIPATION A LA PROTECTION SOCIALES DES AGENTS

M. le Maire expose qu'il est obligatoire d'avoir un débat annuel en conseil municipal. La participation de l'employeur à la protection sociale de ses employés est obligatoire depuis plusieurs années. Dans la fonction publique Territoriale elle sera obligatoire en 2025 pour la Prévoyance et en 2026 pour la mutuelle.

Lors du dernier débat en 2022, il avait été évoqué la possibilité d'anticiper cette mise en place. Il est donc proposé au conseil de verser cette participation aux agents de la collectivité à compter du 1^{er} juillet 2023 selon les conditions suivantes :

- Participation sur les contrats labellisés (laissé au choix de l'agent)
- 15 € brut mensuel pour la mutuelle
- 7 € brut mensuel pour la prévoyance
- Pour les titulaires, contractuels et agents de droit privés en activité
- Versement direct aux agents sur présentation d'une attestation de contrat labellisé.

Pour : unanimité

AFFAIRES GENERALES – DELIBERATION RECRUTEMENT D'UN EMPLOYE COMMUNAL

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'il a rencontré dernièrement l'association d'insertion AIR. Celle-ci propose de faire appel à une personne en contrat d'insertion pour l'entretien de la commune.

Le coût de revient de cet emploi pour le budget communal serait décomposé comme suit :

- 100 € annuel d'adhésion à AIR
- 360 € / mois pour 26 heures de travail hebdomadaire
- Paiement au trimestre, directement à AIR

Il explique par ailleurs qu'il a rencontré le maire de Fontainebrux à ce sujet et que celui-ci serait tout à fait disposé à partager cet emploi avec Larnaud.

- La répartition des coûts se ferait au prorata des heures de chaque commune
- Chaque commune paierait sa propre adhésion
- AIR facturerait directement chaque commune, ce qui éviterait de recourir à une convention.

Pour : unanimité

Mairie de Larnaud – 1 place Eugène Forêt – 39140 Larnaud
Tél : 03.84.44.43.00 – mairie@larnaud.fr – www.larnaud.fr

Retrouvez toute l'actualité de votre commune sur l'application « Panneau Pocket »



AFFAIRES GENERALES – DELIBERATION DESIGNATION REFERENT DEONTOLOGUE AUX ELUS LOCAUX

M. le Maire expose qu'il est obligatoire de se doter d'un référent déontologue aux élus locaux à compter de juin 2023.

Cette obligation s'appliquant à toutes les communes et EPCI, l'association des Maies du Jura s'est chargé de trouver une personne ayant les qualifications nécessaires à l'exercice de cette fonction et acceptant d'être nommée référent pour tous les adhérents à l'AMJ.

Il est donc proposé au conseil de désigner Mme BONNAMY Damienne référent déontologue pour la commune de Larnaud. Pour cette mission elle sera rémunérée sous la forme d'une vacation (payable par la commune) dont le montant est fixé à 80 € / dossier.

Pour : unanimité

AFFAIRES GENERALES – DELIBERATION DESIGNATION REFERENT FRELON ASIATIQUE

Considérant qu'il n'y a pas dans la commune de référent désigné auprès du GDSA 39 pour le recensement et la coordination des actions visant à lutter contre la prolifération du frelon asiatique, il appartient au Maire d'en désigner un, au sein de la population, sans que celui-ci soit nécessairement un élu.

Un appel à la population a été fait via Panneau Pocket et M. BUCHAILLOT Christophe s'est porté volontaire pour assurer ce rôle. Il est demandé au conseil de valider cette proposition.

Pour : Unanimité

AFFAIRES GENERALES – DELIBERATION PORTANT CREATION D'UNE COMMISSION ANALYSE DE MARCHES – MARCHES A PROCEDURE ADAPTEE (CAM – MAPA)

Considérant l'appel à la concurrence qui a été lancé pour la maîtrise d'œuvre de la création d'une micro crèche et de 3 logements à Larnaud.

Les candidats intéressés devant rendre leurs offres avant le 30 juin à 15h00.

Il convient de créer une commission afin d'analyser les offres et assister le conseil dans sa prise de décision concernant l'attribution du marché.

Il est proposé au conseil municipal que la composition de la « commission CAM - MAPA » se compose de :

- Le maire, David GUYOT, qui présidera la commission
- 4 titulaires : Mme MARTY Paulet et MM. NOBLET Patrick, NOBLET Jean-Yves et Rousset Ghislain
- 4 suppléants : Mmes BORNOT-FAIVRE Carine, VERNET Corinne et MM. GUERRET Laurent, PERRON Gaël.

Pour : Unanimité

Mairie de Larnaud – 1 place Eugène Forêt – 39140 Larnaud

Tél : 03.84.44.43.00 – mairie@larnaud.fr – www.larnaud.fr

Retrouvez toute l'actualité de votre commune sur l'application « Panneau Pocket »



BATIMENTS – INFORMATION ATTRIBUTION DU BAIL STUDIO MEUBLE MATERNELLE

M. le Maire informe le conseil qu'il a attribué le bail du studio meublé de la Maternelle à M. MENISSIER Mathias, comme il y était autorisé par la délibération 2022-042 du 30 novembre 2022.

VOIRIE – DELIBERATION CLASSEMENT VOIRIE COMMUNAUTAIRE

M. le Maire informe que, suite à une modification du règlement de voirie intervenue en date du 9 décembre 2021, il convient de valider le nouveau tableau de classement proposé par la CCBHS et qui prévoit notamment le retour dans le domaine communal des voies suivantes :

- Chemin de la Verney : 9 mètres
- Rue des écoles : 33 mètres
- Rue des Foulletons : 367 mètres
- Rue du Champ Thorin : 113 mètres
- Rue du François : 554 mètres
- Rue du Grand Champ : 34 mètres
- Route de Villevieux : 613 mètres

Des questions afin de savoir à qui incombera l'entretien des ouvrages d'arts sur ces routes si elles sont déclassées.

Dans l'attente de précision à ce sujet, la délibération est reportée à une séance ultérieure.

QUESTIONS DIVERSES – FETE DE LA FORET

Tout est prêt du côté de l'association « Les amis des Foulletons ». M. Antier indique qu'il lui manque encore quelques vit'abris. Plusieurs lui sont proposés par les élus.

Les inscriptions aux repas sont un peu en retard par rapport à l'an passé à l'heure actuelle.

Il faudrait refaire des annonces sur Panneau Pocket, Le Progrès « où sortir », intramuros.

Les élus proposent d'aider au rangement après la manifestation afin que les personnes en charge de l'organisation puissent également participer à la soirée paëlla.

QUESTIONS DIVERSES

- M. le Maire fait un rapide tour d'horizon des diverses réunions auxquelles il a assisté depuis le dernier conseil.
- Informations est donnée au Président des Amis de la Nature que des pêcheurs ont été vus à l'Etang St Georges. Il conviendrait de remettre des panneaux « Pêche Interdite ».

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h20.

Le secrétaire de séance, Patrick NOBLET

Le Maire, David GUYOT

Mairie de Larnaud – 1 place Eugène Forêt – 39140 Larnaud
Tél : 03.84.44.43.00 – mairie@larnaud.fr – www.larnaud.fr



Retrouvez toute l'actualité de votre commune sur l'application « Panneau Pocket »